

## Commune de DURY

Installations classées  
pour la protection de l'environnement

## CONSULTATION PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **18 SEP. 2023** sera procédé, du 23 octobre 2023 au 20 novembre 2023 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée le 2 mai 2022 et complétée le 19 avril 2023, par la SAS AUCHAN, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche à VILLENEUVE D'ASQ (59650), en vue de l'augmentation de la capacité d'activité de la boucherie et de la poissonnerie à 6,5 tonnes par jour pour son site sis à DURY.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans la commune de DURY ainsi que sur le site de la préfecture :

<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE/Enregistrement>.

Pendant la période de consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de DURY afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de DURY et seront annexées au registre, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse [pref-consult-public@somme.gouv.fr](mailto:pref-consult-public@somme.gouv.fr).

Le registre de la consultation sera clos et signé par le maire de DURY le 20 novembre 2023.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou un arrêté préfectoral de refus pris par le préfet de la Somme.

Amiens, le **18 SEP. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe de bureau



Caroline DESCAMPS